

Privas, le 16 novembre 2022

Objet : Travailleurs sociaux / Propositions de la CFDT (Segur, Télétravail, Rifseep)

Monsieur le Président,

*Après des mois de négociations vis-à-vis du **Ségur**, la CFDT a obtenu la mise en place d'un véritable complément de traitement qui est obligatoire pour l'employeur par la loi de finances rectificative (LFR) de la sécurité sociale 2022 et qui fait disparaître la prime au profit du CTI pour les agents bénéficiaires.*

Les nombreuses négociations effectuées par la CFDT ont permis cette évolution de traitement mais il reste encore beaucoup à faire, car nombre d'agents territoriaux sont encore exclus du CTI.

Désormais, la balle est dans le camp des employeurs territoriaux qui doivent appliquer la loi dès la sortie des décrets et éventuellement l'élargir. En effet, le projet de décret a été présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique ce matin 16 novembre 2022.

Le fait de devoir définir un périmètre d'application n'est certes pas chose aisée, et va forcément engendrer de la frustration voire de la colère chez certains non bénéficiaires en marge du dispositif.

*Néanmoins, il nous semble indispensable et juste, au regard de la nature des missions déjà visées par le décret, de vous demander **d'étendre ce CTI aux agents accompagnants du secteur de la polyvalence**.*

Cela d'autant plus que nos collègues CFDT du CD26, syndicat majoritaire chez les travailleurs sociaux et au sein de la collectivité, ont obtenu cette avancée par la négociation. L'Ardèche doit donc, nous semble-t-il, s'aligner sur la Drôme afin d'éviter une future fuite des agents de l'autre côté du Rhône.

Dans ce même souci d'équité, nous vous demandons également d'élargir les possibilités de télétravail au sein des DTAS.

Actuellement, pour ces agents ayant des missions pouvant être télétravaillées, seule l'option « 24 j ponctuels sécables » n'est, dans les faits, autorisée.

La CFDT demande donc que ces agents puissent à minima bénéficier de la journée régulière de télétravail (1 j / semaine).

Nul doute que tous ces efforts consentis par la collectivité seraient un signal fort d'apaisement pour les agents d'un secteur toujours en difficulté.

Par ailleurs, une refonte conséquente du régime indemnitaire nous est annoncée pour cette année 2023.

La CFDT y travaille déjà depuis des mois et nous souhaitons attirer votre attention sur l'opportunité qui s'offre à nous de corriger certaines anomalies et également de tendre vers une certaine équité.

Pour ce qui est du secteur des Solidarités en particulier, certains agents sont encore aujourd'hui laissés pour compte alors qu'ils s'avèrent essentiels au bon fonctionnement de l'activité de ceux qui font de l'accompagnement à la personne (la crise sanitaire de la Covid avec ses confinements successifs en a fait la démonstration).

La CFDT s'engage à accompagner la collectivité pour prendre les bonnes orientations et à opérer des négociations constructives et efficaces sur ce sujet comme à son habitude.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour la Section CFDT,

*Grégory REYNIER
Secrétaire de la Section CFDT
du Département de l'Ardèche*

